

décourageant à ce sujet. Mais il faut l'approcher, et explorer toutes les possibilités. Le gouvernement a-t-il fait des ouvertures à la Grande-Bretagne? Avons-nous cherché à tirer parti de nos relations spéciales avec ce pays et avec la France pour les encourager, pour même leur donner une poussée dans la bonne direction, si c'est cela qui est indiqué?

Seuls, que pouvons-nous faire, à part ce que j'ai proposé? D'après moi, l'avis exprimé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la CIC, par exemple, n'est pas satisfaisant. Tout en admettant les difficultés qu'on a pu éprouver, j'estime que l'attitude de l'honorable représentant est défaitiste. Incontestablement, la tâche de la Commission internationale de contrôle s'est révélée difficile, décevante et inefficace. Il n'y a rien dont elle puisse tirer gloire et il s'agit d'une sale besogne, surtout si l'on considère l'attitude témoignée parfois par la Pologne et par l'Inde, notre autre partenaire. Nous ne devons cependant pas abandonner l'unique moyen d'action directe dont dispose le Canada. Le ministre déclare que nous sommes partis parce qu'on nous en avait priés. D'accord. Mais il y a maintenant un nouveau gouvernement au Cambodge. Ne conviendrait-il pas que le Canada prenne contact avec ce nouveau gouvernement et voie s'il n'accepterait pas, ou même s'il ne serait pas heureux de rappeler la Commission internationale de contrôle?

Cette commission ne pourra régler toute la question, mais elle pourrait faire œuvre utile, surtout si on pouvait trouver une formule qui lui permette de fonctionner. Au lieu de nous ingénieur à l'incriminer, nous devrions, je pense, en tant que Canadiens, concentrer nos efforts en vue de trouver des méthodes et des moyens, susceptibles d'apporter une aide dans ces circonstances si tragiques. Le Canada ne peut laisser échapper aucune occasion de faire ne fût-ce que cela. Nous ne devons manquer aucune occasion de persuader les pays en cause et la communauté internationale en général de suspendre les combats et d'obtenir une reprise des pourparlers. Tout cela, bien entendu, ne servira à rien si l'on ne conçoit pas un système efficace pour veiller à l'application des décisions.

Je voudrais, maintenant, établir quatre points en examinant la situation. Je les soumetts en toute humilité et dans un esprit de très grande sympathie pour ceux que cela concerne. Je propose:

1. Qu'on s'abstienne de toute escalade dans le terrible conflit qui déchire le Vietnam du Sud; il faut le circonscrire et y mettre fin.

2. Le Canada doit épuiser toutes les possibilités diplomatiques et politiques existantes en vue de limiter l'extension du conflit. Telle doit être son attitude fondamentale.

3. Nous devrions exiger une session d'urgence du Conseil de sécurité, pour lui demander de convoquer, sous l'égide des Nations Unies, une nouvelle conférence de Genève sur l'Indochine.

4. Simultanément, nous devrions examiner s'il n'est pas possible qu'un gouvernement différent au Cambodge adopte une nouvelle attitude à l'égard de la Commission internationale de contrôle, une attitude qui permettrait à celle-ci de fonctionner efficacement, tout au moins pour l'obtention d'un objectif limité.

• (3:40 p.m.)

Voilà pourquoi je formule ces recommandations en espérant qu'on pourra les mettre en pratique.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai cru que la chose pourrait être utile à la Chambre si je faisais pour commencer un bref historique des événements que nous discutons cet après-midi.

À la conférence de Genève sur l'Indochine en 1954, des accords de cessez-le-feu avaient été rédigés à l'intention des trois États indochinois. En qualité de pays invité à surveiller les trois commissions internationales prévues dans les accords de cessez-le-feu, le Canada s'était engagé avec l'Inde et la Pologne à s'assurer si les parties en cause mettaient à exécution de la façon satisfaisante les stipulations des accords auxquels elles avaient souscrit. Au Cambodge, ces parties comprenaient les forces armées nationales du Cambodge d'une part et les forces de résistance cambodgiennes, ainsi que des unités militaires vietnamiennes d'autre part.

La mise en œuvre de l'accord de 1954, de cessez-le-feu s'est avérée pour le Cambodge un affaire bien nette. Les dispositions purement militaires ont été mises en vigueur sans trop de difficultés et, à l'issue des élections de 1955 au Cambodge, la délégation canadienne a exhorté les gouvernements en cause à licencier la Commission. De l'avis du Canada, la tâche pour laquelle la Commission avait été établie avait été complétée. Toutefois, nous n'avons pu convaincre nos collègues de l'Inde et de la Pologne, surtout lorsqu'il est devenu évident que le gouvernement du Cambodge tenait à ce que la Commission reste à la tâche. Donc, la Commission est demeurée au Cambodge tout en réduisant progressivement son personnel jusqu'en 1958, alors qu'elle n'était plus qu'un symbole.

Jusqu'en 1963, la Commission n'a pas eu beaucoup à faire. Toutefois, la relance de la guerre au Vietnam s'est fait de plus en plus sentir au Cambodge—en se traduisant souvent par des pertes de vie et de propriété